

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2010

La séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de M. ALIBERT, Maire de Châteauneuf de Vernoux.

Présents :

- M. DORNE François
- M. GUEZE Daniel
- M. ALLAFRANCHINO Pierre
- M. BOIS Bernard
- Mme CHASTAGNARET Stéphanie
- Mme LAUTROU Lucile
- Mme MALOSSE Brigitte
- Mme ROSTAIND Françoise
- M. VACHER Régis

Absentes (excusées) : Mme MACHISSOT Ginette

Secrétaire de séance : Mme MALOSSE Brigitte

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2009

Le compte administratif est conforme au compte de gestion envoyé par le Trésor Public.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2009 présentant un excédent de fonctionnement de 61 430 € et un excédent d'investissement de 64 908.91 €.

AFFECTATION DE RESULTAT 2009

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le report de ces excédents : soit la somme de 61 622 € à la section de fonctionnement et la somme de 64 908 € en investissement.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF (FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT) 2010

A l'aide du tableau Excel reprenant le CA 2009 et indiquant le projet de BP 2010, les membres du conseil municipal ont adopté à l'unanimité le budget primitif 2010.

INDEMNITE DU PERCEPTEUR

L'indemnité du percepteur est votée par 5 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions.

TAUX IMPOSITION 2010 CONTRIBUTIONS DIRECTES

☞ Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'année passée, lors du vote du BP, une augmentation des taux de 1,5 % a été décidée. L'inflation de 2009 se situe à environ à 0,8 %.

☞ Il soumet au conseil pour cette année 4 propositions : une augmentation de 0 %, 1 %, 1,5 % ou 2 % :

Le CM décide à l'unanimité une augmentation de 1 % des taux des 3 taxes locales.

MODIFICATION STATUTS COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire précise que le conseil communautaire a abordé la question du contenu des statuts à chacune de ses réunions et a décidé lors de sa séance du 26 mars 2010 de les modifier.

Monsieur le Maire présente le contenu de cette modification des statuts qui porte uniquement sur les compétences et donne lecture des compétences et précise les modifications.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix pour, approuve la modification des statuts telle qu'elle est annexée à la présente.

La communauté de communes ayant abandonnée la compétence assainissement non collectif, François DORNE fait part qu'il faudrait prendre une décision de principe afin de pouvoir transférer cette compétence à Eyrieux-Clair. Accord du conseil municipal à l'unanimité. Un courrier sera adressé à Eyrieux-Clair pour leur faire part de cette décision et une délibération sera prise lors du prochain conseil.

QUESTIONS DIVERSES

- Espace multi-accueil : sur la parcelle appartenant à Mme GABET, des pierres tombales indiquent une présence d'enfouissement de corps. Une demande a été faite auprès des pompes funèbres CHIEZE afin d'exhumer et pratiquer une réduction de corps qui sera inhumée dans la fosse commune du cimetière communal de Châteauneuf. Le coût serait de 240 €. Régis VACHER fait part qu'il souhaiterait être là lors de l'exhumation des corps.

- Monsieur le Maire fait lecture du courrier qui sera envoyé à l'architecte et au Président de la Communauté de Communes concernant l'encadrement des portes et fenêtres créées ou agrandies réalisées en béton alors qu'on aurait pu utiliser les pierres présentes sur le site.

- La vente CADET se signe vendredi 2 avril à 18h à la Mairie avec Maître Chastagnaret.

- Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il serait bien de voir sur le terrain l'implantation de bancs et les divers travaux en cours et à venir (salle multi-accueil, les Pessous, le cimetière et la future aire de jeux sur le terrain acheté à Mr et Mme CADET. Monsieur le Maire fait lecture des devis en sa possession concernant divers jeux. Les membres du conseil municipal se donnent donc rendez-vous le dimanche 18 avril à 9h à la Mairie pour cette visite.

- Françoise ROSTAIND nous fait part d'une exposition organisée par Castelvive dans le cadre des journées du patrimoine concernant le protestantisme et le temple de Châteauneuf. En tant que Présidente de l'association, Mme ROSTAIND souhaiterait obtenir une subvention exceptionnelle de la part de la commune afin de pouvoir mener à bien ce projet. L'ensemble du conseil municipal versera une somme de 300 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le prochain conseil municipal aura lieu le **Mardi 27 avril 2010** à 20h30 à la Mairie